

**Arrondissement de MEAUX**  
**DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE**  
**Commune de MOUSSY LE VIEUX**

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 JANVIER 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 23 JANVIER

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 16 janvier, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Sylvie FROMENTIN
Philippe GOVIGNON	Yahia MATAICHE
Corine VALADE	Bernard MAZE
Damien LANNETTE-CLAVERIE	Paul MOREL
Michèle ANDRIEUX	Christine RAMIREZ
Jean-François CHRETIEN	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Michèle PICCOLINI donne pouvoir à Christine RAMIREZ
Hania COUSTENOBLE donne pouvoir à Philippe GOVIGNON
Bruno GARNIER
Emeline GEFFLOT

Nombre de Conseillers : en exercice : 15  
présents : 11  
votants : 13

Madame ANDRIEUX est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

oOo

2017/01/23-1

**RESILIATION AMIABLE DU BAIL DE LA BOULANGERIE**

Vu l'article 1134 du code civil,

Vu le bail conclu le 12 avril 2013 au profit de la SAS PATE A CHOUX,

Vu la demande de résiliation amiable au 28 février 2017, demandée par courrier du 10 décembre 2016,

Considérant que rien ne s'oppose à la résiliation amiable du bail commercial ci-dessus évoqué,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE la résiliation amiable du bail commercial conclu au profit de la SAS PATE A CHOUX à la date du 28 février 2017,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à la résiliation dudit bail.

oOo

2017/01/23-2

**ENCAISSEMENT DE CHEQUE**

Monsieur le Maire précise que l'adhésion à l'association des maires d'Iles de France, payée chaque année par la commune, a été payée en 2016 par l'intercommunalité pour toutes les communes membres. La somme de 91.82 € est reversée à la commune par l'AMIF. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser ce chèque pour le compte de la collectivité.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
AUTORISE Monsieur le Maire, ordonnateur de la collectivité à encaisser le chèque de 91.82 €  
présenté par l'AMIF pour le compte de la collectivité.

oOo

2017/01/23-3	<b><u>OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLU, DE DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE, A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE</u></b>
--------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 d'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et notamment son article 136,

Considérant que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 d'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) prévoit que les communautés d'agglomération existant à la date de publication de ladite loi ou celles créées ou issues d'une fusion après la date de publication de cette loi, et qui ne sont pas compétentes en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le deviennent le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, soit le 27 mars 2017,

Considérant que l'article 136 de ladite loi prévoit que si au moins un quart des communes membres de la communauté d'agglomération, représentant au moins 20 % de la population, s'opposent au transfert de plein droit de ladite compétence à la communauté d'agglomération, ce transfert de compétence n'a pas lieu ;

Considérant que cette décision d'opposition au transfert automatique en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à la communauté d'agglomération doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal prise entre le 27 décembre 2016 et le 26 mars 2017 ;

Considérant que la Communauté d'agglomération Roissy pays de France a été constituée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Considérant le choix de la communauté d'agglomération de s'engager dans un premier temps, dans la rédaction du schéma de cohérence territoriale à l'échelle de son périmètre afin de définir un projet de développement cohérent à l'échelle de son territoire ;

Considérant que dans ces conditions il n'apparaît pas opportun de transférer la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le rapporteur ayant été entendu,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- S'oppose au transfert de plein droit de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France à compter du 27 mars 2017 ;
- Dit que la présente délibération sera notifiée au président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

oOo

Un deuxième devis est attendu pour la réparation des jeux pour enfants. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Aucune demande de subvention ne sera demandée au titre de la DETR pour 2017.

oOo

## **Liste des marchés publics conclus par le Maire en vertu de sa délégation**

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT	DATE
Anti pince-doigts	Handinorme 37 av Albert Calmette 59910 BONDUES	588.00 € HT 705.60 € TTC	NOV 2016
Chariot inox cuisine	CHOMETTE 1-3 Rue René Clair 91350 GRIGNY	439.51 € HT 527.41 € TTC	NOV 2016
Cocktail vœux municipalité	Sarl AIREVA TRAITEUR 88 rue du général de Gaulle 77230 DAMMARTIN EN GOELE	2 727.27 € HT 3 000.00 € TTC	NOV 2016
Animation fête des bénévoles	Asso Fashion DJ 10 rue des coquelicots 60800 CREPY EN VALOIS	587.20 € HT 704.64 € TTC 600.00 €TTC	NOV 2016
Réparation chaudière centre de loisirs	MTS 36 rue Jankélévitch 77184 EMERAINVILLE	1 621.50 € HT 1 945.80 € TTC	NOV 2016
Buffet fête des bénévoles	Sarl AIREVA TRAITEUR 88 rue du général de Gaulle 77230 DAMMARTIN EN GOELE	1 209.09 € HT 1 330.00 € TTC	NOV 2016
Chariot à glissières	UGAP 1 BD Archimède 77444 Marne La Vallée cedex 2	199.75 € HT 239.70 € TTC	NOV 2016
Radiateurs école	S3R 10 Chemin des Corbeaux 77230 DAMMARTIN EN GOELE	3 833.00 € HT 4 599.60 € TTC	DEC 2016
Rangements ateliers municipaux	MANUTAN Avenue du 21 <sup>ème</sup> siècle 95500 GONESSE	901.14 € HT 1 081.37 €TTC	DEC 2016
Achat d'un ordinateur	Blue bird computer 33 rue Grande 77820 LES ECRENNES	781.30 € HT 938.94 € TTC	DEC 2016
Relevés topographiques école	DML 171 rue du général de Gaulle 77230 DAMMARTIN EN GOELE	2 200.00 € HT 2 640.00 TTC	DEC 2016

oOo

La séance est levée à 19 h 40.

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 27 février 2017 à 19 h 00.

Signeront :

Armand JACQUEMIN	
Philippe GOVIGNON	
Michèle PICCOLINI	ABSENTE
Corine VALADE	
Damien LANNETTE-CLAVERIE	
Michèle ANDRIEUX	
Jean-François CHRETIEN	
Hania COUSTENOBLE	ABSENTE
Sylvie FROMENTIN	
Bruno GARNIER	ABSENT
Emeline GEFFLOT	ABSENTE
Yahia MATAICHE	
Bernard MAZE	
Paul MOREL	
Christine RAMIREZ	



